

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communales-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20180409_07

Séance du 9 avril 2018

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Votants : 14

Date de la convocation :
3 avril 2018

**Date d'affichage
du compte rendu :**
16 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (pouvoir donné à Claudine QUATREPOINT), Nelly GIROD (pouvoir donné à Michaël FUMEY), Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Transfert de la compétence
« Équipements sportifs de Mignovillard »
au SIVOM du Plateau de Nozeroy**

M. le maire expose que le SIVOM du Plateau de Nozeroy exerce de plein droit la compétence « Équipements sportifs » (investissement et fonctionnement) pour les équipements de Nozeroy (terrain de football et vestiaires) et de Censeau (terrain de rugby et vestiaires).

Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) du Plateau de Nozeroy en date du 8 décembre 2016,

Vu la délibération du SIVOM du Plateau de Nozeroy en date du 12 mars 2018 sollicitant le transfert de la compétence « Équipements sportifs de Mignovillard »,

Vu le courrier du Président du SIVOM du Plateau de Nozeroy en date du 26 mars 2018 demandant aux communes membres de se

prononcer sur ce transfert, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt que représente ce transfert de compétence pour assurer au niveau des 25 communes du Plateau de Nozeroy l'investissement et le fonctionnement desdits équipements sportifs qui étaient gérés auparavant par la communauté de communes du Plateau de Nozeroy avant qu'elle ne fusionne avec la communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal de Mignovillard approuve le transfert de la compétence « Equipements sportifs de Mignovillard » au SIVOM du Plateau de Nozeroy à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A blue ink signature of Florent Serrette, written in a cursive style.

Florent SERRETTE